

A : Emmanuelle Cortot-Boucher, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine
Le 15 mai 2020

Madame la Directrice Générale,

Nous avons pris connaissance, via deux dépêches APM(1), de l'absence de date de reprise prévue pour l'activité de greffe rénale dans les centres de la région Grand Est (Strasbourg, Nancy, Reims), alors même que toutes les équipes d'Île de France, des Hauts-de-France et de Bourgogne-Franche-Comté ont déjà ou sont sur le point de redémarrer de manière imminente.

Êtes-vous en mesure de confirmer ces informations, que nous nous étonnons d'apprendre par la presse, malgré les interactions presque quotidiennes avec vos équipes en cette période ? Pourriez-vous nous préciser les dates de reprises anticipées pour toutes les équipes de greffe en France ?

Le cas échéant, comment expliquer cet arrêt persistant de la greffe rénale dans le Grand Est, alors que les CHU des autres régions rouges, qui ont également été durement frappées par l'épidémie et connaissent toujours une circulation virale importante, sont en mesure de garantir les conditions de sécurité et d'organisation permettant son redémarrage ? Quelles implications a cette décision sur l'activité régionale de prélèvement sur donneurs décédés ? Pourriez-vous nous tenir informés de son évolution pour chaque région ?

Si cette situation devait perdurer, quelles mesures l'AbM entend-elle mettre en œuvre en direction des patients inscrits sur les listes d'attente de greffe rénale de ces trois centres, afin de prévenir les pertes de chances qui résulteraient de leur défaut d'accès aux soins et les iniquités vis-à-vis des patients pris en charge par des équipes qui reprendront leur activité de greffe ?

Une solution pourrait par exemple consister à faire en sorte que si un greffon leur était proposé, leur greffe puisse être réalisée par une équipe proche ayant repris son activité. Une telle mesure témoignerait d'une réelle solidarité entre équipes et entre régions, de manière analogue au dispositif de déplacement des patients de réanimation lors du pic épidémique. Compte tenu des circonstances, les éventuelles adaptations administratives nécessaires pourraient être réalisées en urgence.

Certaines équipes nous indiquent être sur le point de redémarrer leur activité de greffe de donneurs vivants. Conformément à la loi, chacune de ces greffes implique que le donneur ait préalablement pu rencontrer le comité donneur vivant. Pourriez-vous nous indiquer l'organisation prévue par l'AbM pour que ces comités puissent se réunir de façon adaptée aux circonstances dans les semaines qui viennent et qu'aucune greffe ne soit retardée pour ce motif ?

Madame la directrice générale, selon les informations diffusées par votre agence, environ 110 donneurs décédés ont été prélevés d'au moins un organe vital depuis début avril. Mais leurs reins ont été laissés en place. Cela signifie que 220 greffes rénales ont déjà été perdues, définitivement, en raison de l'arrêt de l'activité.

Nous comptons sur l'engagement total de l'Agence de la biomédecine pour que l'activité puisse reprendre dans des délais et dans des conditions de sécurité adaptés aux besoins et à la détresse des malades en attente.

Vous remerciant par avance et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie Mesny
Présidente
www.renaloo.com

(1) <https://www.apmnews.com/depeche/108370/351291/reprise-echelonnee-de-la-greffe-renale-en-ile-de-france%2C-en-zone-rouge-covid>
<https://www.apmnews.com/depeche/108370/351292/dans-les-zones-rouges-covid%2C-pas-de-date-de-reprise-pour-la-greffe-renale-dans-le-grand-est>